



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 10 octobre 2022

Réunion du Conseil d'administration Du mardi 4 octobre 2022

Approbation du PV du 7 juillet 2022 :

Le PV est adopté à l'unanimité.

Information du Président et Directeur :

Le Directeur informe le Conseil :

- Dans le cadre du transfert des archives de l'agence aux archives de France, des fibres d'amiante ont été décelées sur les archives mortes ou vivantes du bâtiment Mousseron 1. L'agence a réuni les représentants du personnel et informé la médecine du travail du problème et a mis en place une procédure de suivi comme le prévoit la loi. 650 agents actifs et retraités sont concernés par la procédure, ils ont été informés par courrier. Affaire à suivre.
- Bâtiment Calobiere et le salon Marocain sont en cours de démolition.
- L'Agence s'inscrit dans la semaine bleue.
- Depuis notre dernier conseil, j'ai effectué plusieurs déplacements en région pour me rapprocher des services et prestataires de l'agence Nord, Est, Renazé, etc.
- Le 6 octobre, c'est la journée des aidants.
- Le projet Sesame suit son cours.
- A Noyelles, deux emplois en alternance ont été recrutés.

Présentation travaux COPRAD :

Le point a été fait sur la commission du 13 septembre 2022.

Suivi des prestations et logement :

Il nous a été présenté le suivi des prestations servies en espèces et nature. Celle-ci n'appelle pas de remarques particulières. La commission considère que le volant de demande non satisfaite reste élevé, un focus sur les propositions de logements et les motifs de refus sera présenté lors d'une prochaine réunion.

De même, un point d'information sera fait au prochain CA sur les éventuelles conséquences de la reprise d'activité de la Centrale à charbon à Saint Avold.

Réglementation :

La commission a pris connaissance de la synthèse sur le dispositif de la bourse des mines, dont la liste des études est conséquente. Il est demandé aux membres de la COPRAD de faire remonter leurs propositions d'évolution.

Pour la CFTC, depuis plusieurs années, le nombre de demandes diminue fortement et le budget est largement compensé par l'Etat. La CFTC a demandé d'étudier la possibilité d'ouvrir les études liées à l'alternance (courrier en annexe).

CASC : point sur l'activité de proximité :

La commission a pris connaissance de la réalisation de la majorité des activités de proximité 2022 qui avaient été validées en COPRAD du mois de Février.

Pour 2023, afin d'améliorer les prestations, l'agence va formaliser des liens avec les structures subventionnées par le biais d'une convention simple.

Synthèse CNAFF FNASS du 15 Juin 2022 :

FNASS :

Le solde FNASS au 31 août s'élève à 56 382 €.

Selon le rythme des entrées et sorties d'aides financières, le fonds devrait permettre de régler les demandes d'aides jusqu'à la fin de l'année.

Afin d'assurer la pérennité et la sécurisation du fonds, des mesures sont en cours avec les EHPAD et les Tutelles par le biais du budget de l'Etat. A suivre.

Point ASS :

La sous exécution budgétaire au 31 août se situe entre 1,6 et 2 M€ (60% vieillesse, 22% maladie et 10% ATMP).

La politique vacances présente une sous consommation de 175 000 €, liée en grande partie au non recours aux transports collectifs organisé par l'agence pour les destinations de proximité.

La sous consommation budgétaires devait être atténuée par une mesure de la CNAV de revalorisation des tranches de ressources de son barème de 4% au 1^{er} Juillet, afin de suivre la revalorisation des pensions de retraites. Le coût de cette mesure est estimé à 0,47 M€ pour l'année 2022 (second semestre). Il est demandé aux Fédération de faire des propositions sur le sujet.

Pour la CFTC, la prévision confirme la tendance à la baisse relevée en juillet et que le budget ASS ne soit pas consommé (rappel : le budget non consommé n'est pas reportable). Dans la conjoncture actuelle, il est urgent de mettre une mesure ponctuelle avant la fin de l'année et de réfléchir à des mesures pérennes pour 2023 (pour rappel : au mois de juillet la CFTC avait demandé à la Direction d'ouvrir des discussions sur le sujet, elle avait eu une fin de non-recevoir). Courrier CFTC joint en annexe.

Point politique vacances proposition orientation 2023 :

Pour les destinations de proximités les bénéficiaires privilégient le transport individuel au détriment des transports collectifs proposés par l'agence.

Il est proposé pour 2023 de réduire les transports collectifs pour les destinations de proximité en rationalisant les transports sur les périodes où le nombre de demandes a été le plus important en 2022. La commission, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

Questionnaire de satisfaction :

Afin de mieux comprendre les comportements des bénéficiaires d'aide à domicile, les AS profiteront des renouvellements de plan d'aide en octobre et novembre pour mesurer la satisfaction des bénéficiaires. A suivre.

Il est demandé que pour toute demande de prestation ASS, il convient d'utiliser le formulaire mis à jour se trouvant sur internet.

Le Directeur nous informe que l'Agence étudie les propositions des 5 Fédérations, et appelle à la prudence. Il se rapprochera des tutelles avant la prochaine réunion FNAS.

La CFTC a rappelé au Directeur l'enjeu et l'urgence qui sont devant nous. Elle demande qu'une mesure d'urgence pouvoir d'achat soit prise. Elle constate qu'il n'y a pas de réelle volonté de la part de la direction de mettre en place cette mesure. La CFTC prendra contact avec les Fédérations pour proposer une mesure unanime simple et rapide. A suivre.

Bilan SPSI :

Le bilan SPSI arrive à terme en fin d'année. Une présentation succincte nous a été faite. Il en ressort qu'il est conforme à la prévision. Un bilan complet sera fait au prochain CA avec en même temps le nouveau programme pour les 5 ans à venir.

Deux dossiers vont être traités en urgence :

Dans l'Est, suite à l'annonce de la CAN de vendre le bâtiment et de la vétusté des bâtiments de Hayange, l'agence est à la recherche de nouveaux locaux entre METZ et HAYANGE, voire un regroupement partiel ou total sur FREYMING-MERLEBACH. Plusieurs études sont en cours. A suivre.

ALES :

Les locaux occupés par l'Agence sont propriété de la mairie d'ALES. Dans le cadre de la modernisation de la ville, la mairie souhaite rompre le bail. Des démarches ont été entreprises avec les services de l'Etat pour trouver de nouveaux locaux pour l'Agence. Après plusieurs visites, l'intérêt de l'ANGDM s'est porté sur des locaux situés 4 Quai Boissier + de Sauvage à ALES. Le dossier est en cours de finalisation et devrait être présenté pour avis au prochain CA.

Raphaël MARGHERITA
Administrateur ANGDM